t de la liberté ont vu le péril : ils s'adressent à vous pour le conjurer. Les conseils généraux, si bien placés pour connaître l'esprit public, se sont eux-mêmes prononcés en majorité dans le même sens que les pétitionnaires.

Et si, au milieu de ce mouvement considérable, inouï, quelques faits irréguliers, dans tous les cas très rares, ont pu se produire, ils ne peuvent être imputés qu'aux ardeurs du zèle et surtout aux obstacles qu'il rencontrait. Votre sixième commission n'a, du reste, été saisie d'aucune protestation au sujet des nombreuses pétitions qui lui ont été renvoyées.

Nous sommes arrivés au terme de notre tâche, et nous n'avons plus qu'à prier le Sénat de remettre aux mains de la commission spéciale les pétitions qui nous avaient été soumises.

Notre honorable collègue, M. Pelletan, en son nom et au nom de la minorité de la commission, tout en acceptant les conclusions du rapport, déclare faire les réserves les plus générales contre ses termes.

Nous lui donnons acte de sa déclaration.

INFORMATIONS

M. Robinet de Cléry, l'honorable magistrat récemment révoqué, a adressé à M. Jules Grévy la lettre suivante, dont la lecture explique suffisamment l'objet :

« Monsieur le président de la République,

« Je reçois, avec le timbre de la poste du 30 janvier, une invitation *rigoureusement personnelle*, adressée au nom de Mme Jules Grévy et au vôtre, à M. Robinet de Cléry, avocat général à la cour de cassation.

« Vous paraissez ignorer que vous m'avez destitué le 14 janvier dernier. Je ne puis regarder comme m'étant personnelle une invitation portant une qualification qui ne m'appartient plus. Il aurait été plus convenable de m'en épargner le renvoi.

« Agréez, etc.

« ROBINET DE CLÉRY,
« avocat à la cour d'appel. »

M. Jules Grévy ferait bien « d'épurer » ses listes d'invitation.

On lit dans le *Gaulois* :

Nous devons à l'obligeance du jeune député des Basses-Pyrénées, M. d'Ariste, communication d'une lettre écrite par son père, sénateur de l'empire, le 26 mars 1857, lettre dont nous extrayons le passage suivant, qui paraîtra sans doute curieux à nos lecteurs, le prince impérial ayant alors un an :

« Ce que l'impératrice a dit à la princesse » Marie de Bade, duchesse de Hamilton, au » sujet de M. Hume, l'homme des esprits » frappeurs, a occupé et occupe encore tout » Paris. Je regrette vivement que ce charlatan ait été accueilli comme il l'a été. Cela » lui a donné, à ce qu'il paraît, une assurance, incroyable, et on prétend (est-ce » vrai ?) qu'il est allé jusqu'à dire à l'impératrice que le prince Napoléon régnerait. Ce qui était lui annoncer que son fils » mourrait avant de monter sur le trône, » il n'y a jamais rien à gagner à s'occuper » de sorcellerie et de divination, fût-ce par » forme de plaisanterie.

« Assurément, je ne suis pas d'avis qu'on » brûle les sorciers, mais j'opinerais pour » qu'on les fouettât, etc. »

Le *Soir* annonce que le général Farre va faire signer par le président de la République un décret abrogeant celui de 1873, et « lui accordant le droit de réformer les cadres de l'armée territoriale et d'en exclure tous les officiers nommés depuis six ans, soit que leurs opinions ne concordent pas assez avec celles du ministre, soit pour toute autre raison. »

Ce décret serait soumis au conseil d'Etat, afin d'avoir le caractère d'un règlement d'administration publique.

Nous ne doutons pas que M. le ministre de la guerre ne veuille « épurer » l'armée, comme il a déjà épuré ses bureaux, mais il y a des limites à ces projets insensés. Où prendra-t-il des officiers pour remplacer ceux qu'il va renvoyer en masse ? Veut-il faire de l'armée territoriale une garde nationale comme celle qui a inauguré en 1871 la Commune de Paris ?

ETRANGER

Les dépêches russes nous apportent une nouvelle preuve de la persistance des nihilistes à continuer la lutte implacable qu'ils ont engagée contre le gouvernement du czar. Pendant la nuit du 29 au 30 janvier, la police a fait d'importantes captures dans une maison de la ruelle des Sapeurs, à Saint-Pétersbourg. La police a été reçue par les locataires, trois hommes et deux femmes, à coups de revolver. Un commissaire a été blessé. Un des locataires se voyant pris s'est brûlé la cervelle. On suppose que c'était l'assassin du général Mezentzow. On a saisi un matériel typographique, de nombreux numeros, sous bande, du journal révolutionnaire la *Volonté du Peuple*, de faux cachets, des documents, du poison et des matières explosibles. Le *Messager du gouvernement* publie à ce sujet la note suivante :

« La police qui voulait entrer dans la maison, située rue des Sapeurs, n° 10, constata que les deux entrées de la maison n° 9, étaient fermées. Lorsque la police eut ouvert la porte principale, on entendit un coup de feu qui fut suivi de plusieurs autres. Les sergents de ville et les gendarmes entrèrent malgré cela dans la maison et y trouvèrent trois hommes et deux femmes, qui continuèrent de tirer sur eux. Un officier de police fut contusionné et un des habitants de la maison se tua d'un coup de revolver. Les autres criminels ayant été arrêtés, on fit une perquisition et on trouva une presse d'imprimerie, une énorme quantité d'exemplaires du journal la *Volonté nationale*, qui venaient d'être imprimés, ainsi que des cachets et des documents falsifiés, des poisons et des matières explosibles. Une enquête a été ouverte à ce sujet. »

Il est évident que la secte qu'on poursuit déjoue encore, sur plusieurs points, les mesures pourtant si sévères des autorités russes. L'état de siége, les dispositions concernant les gardiens de nuit, les précautions les plus minutieuses pour surveiller jusqu'à l'intérieur des familles, ne sont point parvenues à extirper le mal : C'est à désespérer les généraux qui se sont engagés à traquer les conspirateurs de manière à ne plus leur laisser aucuns suffrages; à l'organisation gouvernementale, ils opposent leur propre organisation qui, on ne saurait le nier, est des plus menaçantes.

Bulletin Economique

Le dégrèvement des sucres

La Société des Agriculteurs du Nord a adressé aux sociétés agricoles, une circulaire traitant de cette importante question et qui se termine par les lignes suivantes :

« Nous espérons donc, monsieur le président, que vous voudrez bien soumettre à l'honorable association que vous présidez un vœu en faveur des producteurs de betteraves et par conséquent de l'abaissement de la taxe sur les sucres, et le transmettre immédiatement à MM. les ministres des finances et du commerce ainsi qu'à MM. les sénateurs et députés qui représentent notre région.

» Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir ce qui aura été fait par nous à cet égard. »

Bulletin Militaire

On lit dans le *Temps* :

« Le Conseil d'Etat a commencé l'examen d'un projet de décret sur l'état des officiers de la réserve et de l'armée territoriale, qui lui a été soumis par le ministre de la guerre. Ce projet est destiné à permettre à l'autorité militaire de donner aux anciens officiers retraités les principaux grades de notre armée de seconde ligne. Il armera, en outre, le gouvernement contre les auteurs de manifestations semblables à celles qui ont eu lieu il y a quelques mois. »

La note du *Temps* est fausse et incomplète, et cependant ce journal doit être bien renseigné. Rien dans l'organisation actuelle des cadres de l'armée territoriale n'empêche le ministre de la guerre de « donner aux officiers retraités les principaux grades; » il y a donc là une fausseté, certainement intentionnelle. Nous ajouterons que la plupart des officiers, attendant la limite d'âge pour prendre leur retraite, sont, sauf de rares exceptions, trop âgés pour remplir d'une manière utile les principaux grades de l'armée territoriale. Il ne faut pas oublier que la loi qui abaisse à vingt-cinq ans de service le temps nécessaire pour la retraite a été rapportée.

Cette fausse note a été mise par le *Temps* pour donner le change sur le but réel du décret, que la feuille officieuse blâme ainsi implicitement. En réalité, le ministre veut, pour plaire aux radicaux, renvoyer les officiers de l'armée territoriale qui ne paraissent pas suffisamment républicains. C'est ce que le *Temps* indique discrètement en disant que le gouvernement doit être armé contre ces officiers. Or, il l'est suffisamment, puisqu'il peut les frapper arbitrairement d'une suspension d'un an qui équivaut presque à une révocation. Du reste, moins discret que le *Temps*, le *Voltaire* dit carrément que les officiers « pourvus par des influences politiques hostiles au gouvernement de la république seront probablement rendus à la vie privée. » Voilà bien le but que poursuit le général Farre. Il sait qu'il désorganisera les cadres de l'armée territoriale en expulsant les royalistes et les remplaçant ou par d'anciens officiers hors d'âge ou par les radicaux qui, comme certaines porcelaines, ne vont pas au feu. Mais que lui importe ! il s'acquiert de nouveaux titres à la bienveillance non-seulement de M. Gambetta, mais même du citoyen Rochefort. (*Univers*).

A partir du 1er février prochain, doivent avoir lieu, devant les commissions d'examen, les épreuves réglementaires des engagés conditionnels d'un an, passés dans la réserve le 5 novembre dernier et qui désirent se présenter aux examens pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve ou assimilés.

Ces engagés conditionnels du troisième appel doivent être pourvus effectivement du grade de sous-officier ou avoir obtenu la note très-bien à l'expiration de leur année de service.

L'arme de la cavalerie pouvant se suffire au moyen de ses ressources normales, les candidats ayant appartenu à cette arme pourront être admis, s'ils le désirent, à concourir pour l'artillerie.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

C'est ce matin qu'a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le tirage des obligations de l'emprunt de 2,000,000 francs contracté par les villes de Roubaix et de Tourcoing.

Voici la liste des numéros sortis :

Remboursable par 20,000 fr. : n° 36,432.

Remboursables par 1,000 fr. : nos 51,333, 2,620, 11,429, 42,477, 2,443

Remboursables par 200 fr. :

26530	23643	48087	35268	4081	35738
37574	14959	15532	44531		

Remboursables par 100 francs :

35250	30326	43913	38917	22768	6594
14108	17986	20332	12219	39404	35780
10372	37386	37195	29412	34670	34123
3631	10751				
32752	6980	26867	33448	26716	20725
13847	38491	4493	42616	12844	32214
37364	26835	10680	8663	46298	34038
38347	37538	3735	48081	23611	11187
35173	26767	38029	29201	41265	13246
34679	15450	32619	47256	30530	20189
23174	38860	13802	26354	1867	24361
19044	50203	35008	8340	56631	19454
39066	8825	8849	17563	48637	6494
32217	25399	41071	14823	265	1923
58660	48356	44233	4375	46707	48662
24197	9268	33697	12314	32139	35088
53204	9338	4886	12250	13271	6638
47973	22406				

Remboursables par 50 francs.

45566	26233	25751	18202	26401	55818
12883	32510	55145	58870	6263	16834
32521	4298	53226	12201	40609	34135
6028	53767	38783	12251	48507	8930
20496	23479	11104	34931	55729	4652
48713	13297	44197	23249	17374	43384
46055	24346	42755	16223	3772	6744
31939	34128	6443	15567	3514	1178
39429	9005	43557	42740	45750	24614
10057	6242	5008	34911	54764	10974
24104	23872	5463	37338	13701	8993
12195	38750		58452	46905	16823
19570	2697	32713	22185	5053	57068
12510	37470	53042	40922	36729	31294
50938	16340	12394	33080	1321	
29383	38784	11505	2[illegible]862	14013	25636
2779	48601	43292	18892	32402	14
52565	49882	26860	12770	57830	52148
44268	21606	54934	6517	10072	36951
41607	49543	7359			
30524	32775	27530	19429	15968	29011
48273	4993	50817	3569	46532	38348
27219	8716	12197	39870	55279	41891
14276	31673	35706	43133	36479	52639
49002	50040	8332	9270	43730	3932
41680	56295	18234	7585	33990	47090
47983	44379	57146	44586	10755	31141
18664	57044	25008	10062	32164	36187
48702	37773	12204	50703	39835	3836
54760	37632	9766	26550	29166	43414
4836	38401	26621	54447	44213	12357
6766	21371	57001	29039	16640	33716
8452	39965	35862	4161	48642	56629
15065	10497	34691	19165	48937	14915
111	20548	54255	57571	16493	21455
15630	23002	9093	34520	24771	12389
2349	4677	16312	58006		

56955	11889	56197	38576	50595	34893
43288	45675	28361	52400	25508	52966
19972	43741	45615	19603	36866	37544
58238	9992	3301	4574	33098	28436
3292	34498	36192	10192	16846	18364
33937	33727	51899	48542	33636	2187
8753	11287	18643	38332		

Les messieurs de Roubaix qui se disent libres-penseurs ont enterré hier l'un des leurs, M. François-Xavier Laforest, ancien surveillant des travaux municipaux inspecteur principal de la Compagnie des tramways, mort à l'âge de 61 ans.

Le Deux décembre avait eu la naïveté de considérer M. Laforest comme un homme dangereux et avait commis la sottise de l'exiler. Après une amnistie, M. Laforest était entré en France, très-aigri, très-ulcéré et s'était de plus belle mêlé de propagande démagogique et anti-religieuse. M. Emile Moreau, croyons-nous, l'avait fait entrer à la direction des travaux où il avait une mission de surveillance, mission qu'il remplissait d'une façon très-approximative, s'occupant au moins autant des intérêts électoraux de son parti que des intérêts municipaux. On avait fini par le congédier.

M. Laforest suivait jadis très assidûment au cabaret Rubens, à Mouscron, les conférences de l'ex-chanoine Mouls. Le maître est mort converti; le disciple, qui n'avait ni les mêmes lumières, ni la même intelligence, est resté jusqu'à son dernier jour fidèle à un enseignement désolant.

Le pauvre défunt était ce vieillard à longue barbe que l'on rencontrait souvent dans les rues, marchant appuyé sur sa canne et se donnant volontiers un air de profond penseur et de philosophe incompris. Il rappelait assez bien le Juif Errant tel que nous le représentent les images d'Epinal. C'était un cerveau un peu malade, mais—peut être à cause de cela même—il avait une grande supériorité sur beaucoup de ses amis : il était convaincu. Comme la Sagesse éternelle ne demande aux hommes que selon ce qui leur a été donné, nous espérons que parce qu'il fut de bonne foi, il sera fait miséricorde à Laforest dans cet autre monde auquel il ne croyait pas.

Il est mort sur l'escalier de sa maison, tandis que sa femme l'aidait à descendre. Malade depuis un certain temps, il avait refusé de se confesser. Son enterrement a donc été civil. On avait choisi un dimanche, afin de réunir plus de monde. On avait battu le rappel partout, on avait convoqué le ban et l'arrière ban des sociétés anti-chrétiennes et maçonniques de Lille, du département et de la Belgique.

Le départ de la maison mortuaire avait été annoncé pour trois heures et demie ; il n'eut lieu quatre heures et demie, car il fallut aller quérir dans les cabarets voisins, pas mal de manifestants. En tête du cortége, et semblant remplir un rôle important, figurait un monsieur vêtu d'une veste de toile bleue et fumant sa pipe ; c'était, paraît-il, M. Jean-Baptiste Franchomme, le célèbre fraudeur roubaisien. On remarquait encore dans l'assistance M. Chéri-Dumez, de Lille; M. Emile Moreau, M. Pierre Flipo, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal, MM. Armand Vienne, Bonne et Foveau, conseillers municipaux. Beaucoup d'assistants portaient une *immortelle* à la boutonnière.

On a promené le corps du malheureux Laforest par les rues de Beaurewart, des Longues-Haies, de Lannoy et la Grande-Rue.

On marchait avec une lenteur calculée et on mit plus d'une heure pour arriver au cimetière où, le beau temps aidant, beaucoup de curieux attendaient.

La foule bouscula plus d'une fois les porteurs et le cercueil faillit être jeté à terre; deux des couronnes placées sur le drap mortuaire tombèrent et furent foulées aux pieds. Un monument funéraire fut renversé et mis en pièces. Autour de la fosse, le tumulte était à son comble; tout le monde était couvert. On dut demander aux assistants de mettre chapeau bas.

M. Emile Moreau et deux autres orateurs ont parlé, mais le bruit était tel qu'il a été impossible aux personnes les plus proches de saisir le sens même général des discours.

En résumé, écœurante manifestation dans laquelle il n'y avait ni dignité, ni tenue, ni convenances observées. Ceux qui en ont été les témoins impartiaux n'en conserveront qu'un souvenir de pitié et de dégoût.

Sous le titre : *Ouverture d'une rue de la Gare*, on nous adresse la communication suivante :

Aux Contribuables Roubaisiens

« Vous êtes informé que le plan d'un projet de rue, partant de la Gare actuelle et arrivant au centre de la Grande-Place, sera déposé, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de deux heures à cinq heures, au 1er étage du café Soyez, Grande-Place, entrée par la rue Pierre Motte, avec une protestation qu'on vous invite à signer.

» Un employé sera présent pour donner les explications nécessaires.

» Ce 2 février 1880.

« *Plusieurs contribuables.* »

Voici quels ont été les votes des sénateurs du Nord dans les différents scrutins qui ont eu lieu dans la séance de samedi :

2e Scrutin sur le septième paragraphe de l'amendement de MM. Delsol, Bocher, Wallon et Chesnelong, relatif au projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques.

Cet amendement portait : « Deux membres de la cour de cassation, élus par leurs collègues, peuvent faire partie du conseil. »

Ont voté pour : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

Ont voté contre : MM. Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, comte Roger, Testelin.

2e Scrutin sur le 8e paragraphe du même amendement

Les votes se sont répartis de la même façon à l'exception de M. le comte Roger, qui n'a pas pris part au vote.

3e Scrutin sur le paragraghe de l'article 1er du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique. (Election de six membres de l'enseignement primaire.)

Ont voté pour : MM. Dutilleul, Corne, général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, comte Roger, Testelin.

Ont voté contre : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

Un seul scrutin a eu lieu, samedi, à la Chambre des députés, celui sur l'amendement de M. Talandier à l'article 4 du projet de loi précédemment adopté par le Sénat, et relatif à l'amnistie pour les déserteurs et les insoumis des armées de terre et de mer.

Tous les représentants du Nord ont émis un vote défavorable. MM. Louis Legrand et Masure se sont seuls abstenus.

M. l'abbé Dransart, curé à Inchy-Beaumont, est nommé aumônier des Dames Bernardines à Esquermes.

La communauté des P. Récollets de Roubaix, fera célébrer, mercredi, 4 février à neuf heures, en son Eglise, un *Obit* solennel pour le repos de l'âme du Révérend Père ELEUTHÈRE, ancien supérieur du couvent de Roubaix, pieusement décédé à Salzimes-lez-Namur, le 28 janvier 1880, dans la 50e année de son âge, et la 26e de sa profession, administré des sacrements.

On lit dans l'*Impartial* :

« Contrairement à ce qu'ont annoncé dernièrement les journaux de Bruxelles, M. Philippart ne se trouve en ce moment ni à Paris ni en Allemagne.

« Nous savons d'excellente source que depuis six semaines il habite la maison de Mme veuve Marius Boulanger, à Quiévrain. »

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Le bal donné à Lille samedi au profit de l'Œuvre des vieillards a été très brillant. Près de six cents personnes, parmi lesquelles on remarquait de jolies dames, aux fraîches et élégantes toilettes, avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Les salons de l'Hôtel-de-Ville, splendidement illuminés et décorés de draperies et de plantes exotiques, présentaient un coup-d'œil charmant.

De même que les années précédentes, les danses se sont prolongées avec beaucoup d'animation jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Nous ne connaissons pas encore le chiffre exact de la recette, mais nous croyons savoir que les vieillards que la société secourt n'auront pas à s'en plaindre.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, vers onze heures, dans une maison de la rue de l'Hospice. Le feu avait pris naissance dans une chambre du second étage ; il a pu être éteint avant d'avoir causé des dommages sérieux.

Un marchand de lait de Roubaix, Jean-Baptiste Vanchooriste, contre lequel un procès-verbal avait été dressé le 29 décembre dernier pour avoir additionné de 25 % d'eau du lait qu'il mettait en vente, a comparu samedi devant le tribunal correctionnel de Lille. Il a été condamné à 50 francs d'amende, à l'affichage du jugement et à l'insertion dans les journaux de Roubaix et de Tourcoing.

Une cabaretière de la rue de la Fosse-aux-Chênes, Mme Castel, s'apercevait que, depuis un mois environ, elle était victime de vols d'argent dont elle ne pouvait parvenir à découvrir l'auteur. Il y a quelques jours, Mme Castel constata un nouveau vol : on lui avait enlevé cinquante francs. Elle raconta la chose à l'agent de la sûreté, Bayart, et lui dit qu'elle soupçonnait sa femme de journées, Sylvie L..., de ne pas être étrangère à ces vols. Sylvie L... fut filée par cet adroit agent et, il y a deux jours, arrêtée, dans une chambre, rue des Lignes. L'importance des vols s'élève à la somme de 200 francs.

Cette femme employait cet argent qu'elle volait à rendre la vie douce et facile à un celadon de bas-étage.

La police de sûreté a arrêté, hier, un sujet belge, Achille Fiévet, venu à Roubaix, après avoir commis plusieurs vols à Mouscron. Fiévet a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Il sera prochainement remis entre les mains des autorités belges.

Nous avons publié, il y a quelques jours, une liste des expulsés que la gendarmerie française avait reconduits à la frontière belge. Parmi ces expulsés figurait François Pensart dont la famille habite Roubaix. Pensart n'a pas fait long séjour en Belgique. Il est revenu à Roubaix et, rencontré, hier, par un agent de police, il a été de nouveau arrêté.

On lit dans le *Progrès du Nord* :

« Les habitants du Céleste Empire vont avoir quelque jour, une singulière idée de la façon dont les chemins de fer français effectuent les transport.

» Le 23 janvier, M. Yeeking-Fong, propriétaire du bazar chinois rue Nationale, s'est fait expédier des marchandises de Roubaix. Comme il ne les avait pas encore reçues le 31 janvier, il adressa des réclamations à l'administration de la compagnie du Nord. — Celle-ci lui fit répondre que lesdites marchandises étaient bien arrivées à destination, mais ne pouvaient lui être délivrées.

« M. Yeeking-Fong se propose d'en faire des gorges-chaudes quand il rentrera dans le pays des palanquins. »

Etienne Ducret, caporal au 73e de ligne, Ferdinand Michel, dragon au 14e régiment, condamnés, le 27 janvier, par le premier conseil de guerre, séant à Lille, le premier à trois ans de travaux publics, et le deuxième à cinq ans de la même peine, pour désertion à l'étranger, ont été conduits, hier matin, devant les troupes rassemblées sous les armes dans la grande cour de la citadelle où il leur a été donné lecture du jugement qui les concerne par le commis-greffier du conseil.

Dans la même séance du 27 janvier, Louis Verstraete, soldat au 8e régiment territorial d'infanterie a été condamné à deux mois de prison pour insoumission à la loi du recrutement en temps de paix.

Dans sa séance d'hier, le deuxième conseil de guerre a condamné à six jours de prison et 50 francs d'amende, Bailly, brigadier au 1er régiment du train, pour fabrication d'une fausse permission ; à deux mois et 100 francs d'amende Marchand, soldat au même régiment pour usage d'une fausse permission et port illégal d'insignes ; enfin à six jours de prison, Benoit, jeune soldat, de la classe 1876, pour insoumission.

La Mairie nous communique l'avis suivant :

Le Maire de la ville de Roubaix, donne avis, que les tableaux de rectification des listes électorales sont déposés à partir de ce jour à la Mairie de Roubaix (Bureau de Secrétariat).

Lesdits tableaux seront communiqués à tout requérant de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir.

Les demandes en inscription ou radiation pourront être formulées jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Le Maire,
CH. DAUDET

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

26 Janvier 1679. — Défense par la princesse d'Epinoy, Pélagie Chabot de Rohan, de reconnaître pour bailli de Roubaix, le sieur Dorisart qu'elle a résolu de remplacer. Th. Leuridan. *Inventaire des Archives communales*, B B. 8.

27 Janvier 1446. — Le seigneur de Roubaix, avec plusieurs autres, est témoin d'un acte par lequel Jean, duc de Bourgogne et comte de Flandre, reconnaît que, le 5 d'octobre 1414, il a accordé aux gens d'Arras, en considération des pertes supportées par eux pour le siége de ladite ville, en ladite année, la moitié des menus tonlieux d'icelle ville pendant huit ans Manuscrit n° 19,699 de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, p. 271.

27 Janvier 1778. — Le magistrat de Roubaix accorde une pension viagère de onze livres de gros à Léonard-François Lepers, carillonneur depuis plus de 40 ans, « en considération de » ses services, grand âge, misère et caducité. » Th. Leuridan. *Inventaire des Archives communales*, B B, 6.

28 Janvier 1681. — Nomination par le magistrat de Roubaix de maître Antoine Galland, licencié en médecine, comme médecin des pauvres en remplacement de son père, décédé, lui accordant la même pension de 180 livres à condition qu'il tiendra son domicile fixe à Roubaix. Th. Leuridan. *Inventaire des Archives communales*, B B, 2.

28-29 Janvier 1831. — Dans la nuit du 28 au 29 le feu se déclare dans le séchoir de la maison Descat-Crouset. En moins d'un quart d'heure toutes les pompes sont en jeu et l'on parvient en peu de temps à se rendre maître de l'incendie qui devenait menaçant.

M. Descat-Crouset reconnut le service que nos braves pompiers lui avaient rendu en cette circonstance par le don d'une belle médaille en or de 54 millimètres, portant cette légende :

« Aux sapeurs-pompiers de la ville de Roubaix, » Descat-Crouset et sa famille reconnaissants. » Décernée en février 1831.

» L'expérience et l'intrépidité de ce corps » distingué ont préservé notre établissement » d'une destruction totale dans la nuit du 28 au » 29 janvier 1831. » Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 204.

28 Janvier 1871. — Mort de M. Dewarlez, adjoint.

— CAMBRAI. — Samedi, était appelée devant le tribunal correctionnel de Cambrai une affaire qui avait plus d'un trait de ressemblance avec celle des époux Delsaux. Un journalier de Vendegies-sur-Ecaillon était accusé de sévices violentes exercées principalement sur son enfant adoptive, à peine âgée de trois ans.

Cet ouvrier, nommé Auguste Millet, s'est marié, il y a plusieurs mois, avec la nommée Thérèse Lefebvre, bien qu'elle fut mère d'une petite fille. Il adopta l'enfant, qui aujourd'hui porte son nom.

Elise — c'est le nom de la petite fille — fut bientôt rudoyée par son père ; il la frappait de sa main calleuse, et c'était principalement sur la tête ou sur le dos que portaient ses coups. Aussi Elise, enfant chétive, avait-elle une peur terrible de son père ; sa vue seule la faisait pleurer.

Sa mère prenait chaque fois sa défense, mais à son tour elle était battue. Il y a huit jours, après une scène violente, elle jugea qu'il était prudent de faire connaître la conduite cruelle de son mari.

Le garde intervint, et après constatation faite des blessures de l'enfant par un médecin, il dressa un procès-verbal contre le père brutal.

Millet a été condamné à six mois de prison.

— AULNOYE. — L'impératrice de Russie, venant de Nice et se rendant à Saint-Pétersbourg, doit passer ce soir, à Aulnoye, dans un train spécial se dirigeant sur Erquelines.

— WAMBRECHIES. — Un nommé Delbecq, âgé de 23 ans seulement, charpentier, vient de mourir d'une manière bien malheureuse.

Il était occupé avec un nommé Grave à sortir un trique bale d'une grange, quant fermant la porte derrière lui, il voulut sortir le dernier. Mais le trique bale faisant bascule, retomba et la nèche vint frapper Delbecq en pleine poitrine. Le coup fut si violent qu'il tomba d'abord à genoux, puis s'affaissa sur le sol.

Transporté chez lui par ses camarades, il expirait dix minutes après.

— METEREN. — Il vient de mourir à Meteren, près Bailleul, un homme très-connu. Sabat, à l'âge de 92 ans. A 12 ans et demi il était déjà contrebandier, il a fait la fraude pendant près de 80 ans. En matière de douane, les pénalités sont devenues plus sévères, les transactions plus difficiles. Ce gaillard a subi des condamnations ayant entraîné un total de 42 années d'emprisonnement.

— ANNAPES. — Un incendie a détruit en partie, avant-hier soir, la ferme de Mme veuve Prevost. On attribue cet incendie à la malveillance.

Tout est assuré.

— SAINT-AMAND. — Ces jours derniers, une voiture couverte d'une bache et semblant pesamment chargée passait la frontière près de Maulde.

Elle avait à peine fait 20 mètres sur le territoire français qu'un douanier sortant d'un pli de terrain intima au conducteur l'ordre d'arrêter et de le laisser monter dans la voiture.

Celui-ci obéit et l'agent du fisc se hissa dans la voiture.

Mal lui en prit : le conducteur tourna bride aussitôt, et repassa la frontière ventre à terre emportant en Belgique ce produit français.

Il paraît qu'il a transporté le pauvre douanier assez loin de l'autre côté de la frontière, car les habitants de Maulde ne l'ont vu revenir que dix-sept heures après sa malencontreuse aventure.

— AVELIN. — Jeudi, un incendie a consumé une grange et des récoltes appartenant à Aug. Coette. Le feu a pris dans un hangar où des fraudeurs ont l'habitude parait-il, de se réfugier. Les pertes s'élèvent à 2,000 fr., assurées pour 3,000 fr.

— MASNIÈRES. — Un incendie considérable s'est déclaré dane la commune de Bantouzelle trois kilomètres de Masnières. Outre les bâtiments, il y a eu 9 bœufs et 7 moutons carbonisés. Les bœufs étaient bridés et attachés, et n'ont pu chercher à fuir.

La perte est évaluée à 10,000 fr. couverte par une assurance.

— ARRAS. — Il est question d'établir, à Arras, une *Boucherie coopérative*.

— REIMS. — Des pourparlers ont été engagés aujourd'hui entre les ouvriers et les patrons, au sujet du nouveau tarif, jusqu'à présent ils n'ont amené aucun résultat. Du reste tout est calme,

— GENECH. — Le brigadier des douanes Verrettes, accompagné du préposé Duchirot de la brigade de Genech, ont capturé le 25 janvier à 4 heures du matin, sur le territoire de Bachy, une voiture attelée d'un cheval contenant 400 kilog. de tabac étranger.

A la vue des agents, le conducteur a pris la fuite. Quant au cheval, il a été mis en fourrière au bureau de Moulin.

— BOULOGNE. — Un capitaine de navire anglais fut assailli, l'une de ces dernières nuits, rue de Béthune, par trois hommes et trois femmes qui lui enlevèrent deux porte-monnaie et une montre d'or.

Ainsi dévalisé, le capitaine fut laissé sur le pavé où, par suite de son état d'ivresse il ne tarda pas à s'endormir.

C'est lorsque survinrent les agents qui le réveillèrent que notre homme s'aperçut de sa mésaventure.

Les six inculpés viennent d'être arrêtés.

— CAMBRAI. — M. l'abbé Margerin, de Cambrai, est nommé aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, à Escaudœuvres.

HAZEBROUCK. — Au mépris de certaine adjudication, un bon républicain, boulanger, ex-délégué sénatorial, membre du bureau de bienfaisance, nommé par le préfet du Nord, dit *l'Indicateur*, s'était octroyé la moité de la fourniture du pain qui doit être distribué aux pauvres de la commune de R...en 1880.

Or, la gendarmerie en tournée dans le canton de Cassel, vient d'apparaître devant le comptoir du susdit boulanger de R..., et a dressé procès-verbal pour tromperie sur la quantité de la marchandise : il manquait, paraît-il, 120 grammes par pain de 2 kilog.

— Jeudi est venue devant le tribunal correctionnel l'affaire de Louis Simon, âgé de 28 ans, palfrenier, né à Bisping (Alsace-Lorraine), et Paul Peninon, âgé de 19 ans, écuyer, né à Narcastet (Basses-Pyrénées), ces deux employés du Cirque américain, qui, dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, avaient soustrait deux chevaux et une voiture au préjudice du directeur M. Ginnett et pris le chemin de la frontière.

Le tribunal les a condamnés : Louis Simon, à dix-huit mois de prison, et Peninon, à un an et un jour de la même.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 1r février. — Maria Beuscart, rue de Lannoy, fort Desprez, 52. — Laure Cornille, rue St-André, maison Carrette. — Philomène Vanhœle, rue de Lannoy, 57. — Kléber Vermeulen, cité du Pile, 13— Vital Vandervelden, rue d'Italie, 1. — Léopold Depleux, rue de Lannoy, cour Boyaval, 15. — Léonie Ruscart, rue Turgot, 68. — Léon Thœn, rue de la Paix, cour Debouvrie, 18. — Julia Dubus, rue de Lille, cour Delrue, 9. — François Vanhoorde, rue Perrot, 34. — Liévin Charbonnier, rue de Mouveaux, cour Petit, 2. — Maxime Levengle, rue des Arts, 62.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 1r février. — Félix Bolle, 1 an, rue de Tourcoing, cité Saint-Pierre, 6. — Amélie Rose, 4 ans, rue du Quai, cour Malagie. — Jules Ysebaert, 1 an, rue de Sébastopol, 40. — Léon Fourlinnie, 1 an, rue Bernard, cour Duquesnoy, 10. — Aréline Coillot, 53 ans, servante, rue de la Redoute, 72. — Julie Morel, 54 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes prolongée, cour Ricquoir.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 1r FÉVRIER. — Dominique Vancoppenolle, 36 ans, peintre, et Philomène Provost, 33 ans, servante. — Victor Decock, 27 ans, tisserand, et Clémence Vandewalle, 19 ans, peigneuse. — Benjamin Rasseneur, 37 ans, mécanicien, et Thérèse Chevalier, 32 ans, soigneuse. — Arthur Debarbieux, 25 ans, apprêteur, et Clémence Taméa, 26 ans, brodeuse. — Alphonse Crépin, 23 ans, menuisier, et Elisa Mille, 23 ans, journalière. — Jean Lepage, 32 ans, tailleur de pierres, et Julie Vandenborre, 28 ans, rattacheuse.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 janvier. — Héloïse Nutte, Houzarde. — Vitaline Debenne, Cretinier. — Henri-Joseph Barbieux, Petit-Tournai.

Du 26. — Louis Lefebvre, Sart-l. — Sidonie Hauwel, rue Royale.

Du 29. — Eugène-Joseph Watteau, Petit Tournay

Du 30. — Louis Haire, Laboureur.

Du 31. — Ernest Halleumieux, Cretinier. — Jules Vandenbussche, Bas chemin. — Clemence Delcour, St-Liévin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS D